

COMPTE RENDU

Président : Pierre Chevalier

Secrétaire : Claude Bauvy

Élus :

Nombre de délégués :

en exercice : 102

présents : 75 (titulaires et suppléants)

votants : 92 (dont 17 pouvoirs)

PRÉSENTS (75) : Arfeuillère Christophe ; Arnaud Gérard ; Barbe Gilles ; Barbe Patrice ; Bauvy Claude ; Beaumont Didier ; Bivert Frédéric ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Brindel Stéphane ; Brugère Philippe ; Bujon Marc ; Calonne Vincent ; Chaumont Michelle ; Chevalier Pierre ; Cornelissen Jacqueline ; Cornelissen Tony ; Couderc Daniel ; Coutaud Pierre ; Cronnier Pierrick ; Cusseau Didier ; Delbègue Jean-Pierre ; Delpy Daniel ; Devallière Sébastien ; Faugeron Guy ; Fiancette Yoann ; Fonfrede Alain ; Gaertner Bernard ; Gautier Stéphanie ; Gibouret-Lambert Aurélie ; Granet Henri ; Guillaume Serge ; Guitard Jean-Pierre ; Jabiol Monique ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Junisson Mady ; Lacrocq Michel ; Lafarguette Lionel ; Lanly Alain ; Laurent Nathalie ; Lepage Marie-Claude ; Loche Gérard ; Loge Jean-François ; Louradour Pierrick ; Magrit Gilles ; Mathes Pierre ; Mazière Daniel ; Michelon Jean-Marc ; Michon Jean-François ; Miermont Dominique ; Monteil Christiane ; Montigny Pascal ; Mouty Samuël ; Pannetier Martine ; Pesteil Michel ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole ; Picard Nadine ; Ratelade François ; Rebuzzi Franck ; Ribeiro Sophie ; Roche Philippe ; Saugeras Jean-Pierre ; Simandoux Nelly ; Sivade Alain ; Talvard Françoise ; Urbain Jean-Yves ; Valibus Michèle ; Ventadour Elisabeth ; Vimont Barbara ; Ziolo Eric

POUVOIRS (17) : Badia Maryse (pouvoir à Sébastien Devallière) ; Bézanger Joël (pouvoir à Philippe Brugère) ; Calla Tony (pouvoir à Mady Junisson) ; Chapuis Laëtitia (pouvoir à Nadine Picard) ; Coulaud Danielle (pouvoir à Eric Ziolo) ; Delibit Sandra (pouvoir à Martine Pannetier) ; Escurat Daniel (pouvoir à Pierre Chevalier) ; Le Gall Nathalie (pouvoir à Jean-François Michon) ; Le Royer Sandrine (pouvoir à Eric Ziolo) ; Padilla-Ratelade Marilou (pouvoir à Jean-Pierre Guitard) ; Parrain Céline (pouvoir à Christophe Arfeuillère) ; Pelat Philippe (pouvoir à Michel Pesteil) ; Peyraud Serge (pouvoir à Claude Bauvy) ; Prabonneau Sylvie (pouvoir à Pierre Coutaud) ; Sauviat Jean-Marc (pouvoir à Tony Cornelissen) ; Sénéjoux Jacques (pouvoir à Dominique Miermont) ; Soulefour Marie-Christine (pouvoir à Monique Jabiol).

EXCUSÉS (12) : Aubessard Anne-Marie ; Bredèche Robert (représenté) ; Bringoux Jeanine ; Galland Baptiste ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Nirelli Catherine ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Tur Christophe.

Convocation adressée le 8 décembre 2020 par Pierre Chevalier, président.

Séance publique tenue à Ussel, à 18 heures.

Sur proposition du président, Claude Bauvy est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le procès-verbal détaillé du conseil communautaire du 1^{er} octobre 2020.

Intervention de Monsieur Yann Le Brun, Sous-Préfet de la région d'Ussel.

Michelle Chaumont, maire de Saint-Rémy quitte la séance et donne pouvoir à Marie-Claude Lepage.

La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivante :

Nombre de délégués :

- en exercice : 102*
- présents : 74 (titulaires et suppléants)*
- votants : 92 (dont 18 pouvoirs)*

Le conseil communautaire prend acte des décisions du président.

Conformément aux sujets inscrits à l'ordre du jour :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **ADOpte** le règlement intérieur de Haute-Corrèze Communauté.

2. MODIFICATION DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS DU CONSEIL AU PRÉSIDENT

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les modifications de délégations de pouvoirs au président comme indiqués ci-dessus.

3. VALIDATION DE LA CONSTITUTION DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

a) Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

À LA MAJORITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 87	Contre : 4	Abstention : 1
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** les membres siégeant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées comme indiqué dans le tableau en annexe.

b) Commissions thématiques communautaires

À LA MAJORITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 87	Contre : 4	Abstention : 1
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** les membres siégeant au sein des commissions thématiques communautaires comme indiqué dans les tableaux en annexe.

4. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

a) École de musique intercommunale

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** mesdames Dominique Miermont, Mady Junisson, Michèle Valibus, Elisabeth Ventadour pour siéger à l'assemblée générale en tant que membre de droit.

b) Syndicat de la Diège : Commission Consultative Paritaire

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de la création d'une Commission Consultative Paritaire par le Syndicat de la Diège ;
- **DESIGNE** messieurs Eric Ziolo et Jean-Marc Michelin pour siéger au sein de cette commission.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MARKETING TERRITORIAL

5. ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU RIAC – SECTEUR TOURISME

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le versement de ces subventions aux prestataires cités pour un montant global de 17 824,25 euros affectés à l'axe « Tourisme ».

6. TERRAINS ÉCONOMIQUES

a) Ventes de terrains

- [ZONE D'ACTIVITE DE LA CROIX EMANEE A MEYMAC](#)

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la vente des parcelles dans les conditions présentées au rapport ;
- **AUTORISE** le président à signer les actes de vente dans les conditions présentées au rapport, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ceux-ci.

- [SITE INTERCOMMUNAL DE FENIERS](#)

Nathalie Peyrat, maire de Féniers, ne prend pas part au vote.

À LA MAJORITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 91	Contre : 0	Abstention : 1
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la vente des parcelles dans les conditions présentées au rapport ;
- **AUTORISE** le président à signer les actes de vente dans les conditions présentées au rapport, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ceux-ci.

b) Acquisition de terrains

- [ZONE DE LA GARE BORT-LES-ORGUES](#)

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'échange de la parcelle AD300 contre la parcelle AD303p d'une superficie de 2041m² dans les conditions présentées au rapport ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents liés à cette décision et lancer les démarches nécessaires pour assurer cette acquisition.

7. RÉFECTION DE LA VOIRIE ZONE DES ALOUETTES À SARROUX-SAINT-JULIEN – PLAN DE FINANCEMENT ET SOLLICITATION DES SUBVENTIONS

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le plan de financement du projet de travaux de réfection de voirie sur la zone des Alouettes à Sarroux-Saint-Julien.
- **AUTORISE** le président à solliciter les financements et à signer tous les documents nécessaires.

8. VALIDATION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE À FENIERS AVEC LA SOCIÉTÉ CANAPÔLE 23

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les conditions du bail emphytéotique ;
- **AUTORISE** le président à signer le bail emphytéotique au profit de la société canapôle23 et à signer tous les documents de cette opération.

9. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'OFFICE DE COMMERCE ET D'ARTISANAT DE HAUTE-CORRÈZE

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Commerce et d'Artisanat dans les conditions définies au rapport ;
- **APPROUVE** le versement pour l'année 2021 d'une subvention maximale de 20 000 € à l'Office de Commerce et d'Artisanat de Haute-Corrèze sous réserve de la réalisation des objectifs définis au rapport ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention.

10. ALSAPAN : AJUSTEMENT DE LA DÉLIBÉRATION DE SEPTEMBRE 2019

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la mise en place d'un crédit-bail immobilier en lieu et place du bail de location initialement mentionné dans la délibération 2019-03-02.
- **AUTORISE** le président à signer tous les actes et documents afférant à cette opération

ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

11. ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIÈRES DANS LE CADRE DES RÈGLEMENTS D'ATTRIBUTION DES AIDES OPAH-RR ET OPAH-RU

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le versement de l'aide aux propriétaires privés conformément au tableau proposé au rapport.

12. DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN AUX COMMUNES DE MARGERIDES ET BORT-LES-ORGUES

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **DONNE** délégation aux communes de Margerides et Bort-les-Orgues pour l'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU), sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) des PLU et POS communaux, pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal.

13. INTÉGRATION DES COMMUNES DE BORT-LES-ORGUES ET MARGERIDES AU SEIN DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME DE HAUTE-CORRÈZE

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** l'intégration des communes de Margerides et de Bort-les-Orgues au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols de Haute-Corrèze ;
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions tripartites conclus entre la ville d'Ussel, Haute-Corrèze Communauté et les communes membres.

14. PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) : CRÉATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLABORATION ET DE SUIVI (CCES)

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **CREE** une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) qui sera composée par le Vice-Président en charge des énergies renouvelables et de la transition écologique ainsi que par le Vice-Président Déchets Ménagers et Assimilés et qui auront en charge l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du PLPDMA
- **CONFIE** au Vice-Président en charge des énergies renouvelables et de la transition écologique et au Vice-Président Déchets Ménagers et Assimilés le soin de constituer la liste des membres de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) qui sera composée de cinq collègues : élus communautaires, acteurs de la prévention et de la gestion des déchets, représentants d'entreprises locales, membres de la société civile, partenaires institutionnels.
- **NOMME** :
 - **Serge Guillaume** qui aura pour rôle de : participer/présider aux travaux de la CCES, assurer le pilotage au quotidien avec le chef de projet ; être force de proposition, contribuer à mobiliser les acteurs, aller sur le terrain ; assurer la validation des différentes étapes de l'élaboration et la mise en œuvre du PLPDMA, garantir la collaboration et l'implication de l'ensemble des services de la collectivité et des élus du territoire ; être éco-exemplaire dans ses propres pratiques.
 - **Mme Aurélie VESVRE**, cheffe de projet PLPDMA qui aura pour rôle : former un binôme efficace avec l'élu référent, proposer des orientations stratégiques aux décideurs, faire les choix opérationnels au quotidien, coordonner l'équipe projet.
- **AUTORISE** monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

15. ADHÉSION AU DISPOSITIF DE LABELLISATION ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE L'ADEME

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'adhésion au dispositif de labellisation Economie Circulaire de l'ADEME ;
- **CONFIE** au vice-président en charge des énergies renouvelables et de la transition écologique le soin d'animer cette démarche de labellisation ;
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

16. GEMAPI : LANCEMENT DU PROGRAMME D' ACTIONS ET MISSIONS 2021 ET FINANCEMENT DES POSTES 2021

a) Lancement du programme d'actions 2021 du service Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **VALIDE** le programme d'actions 2021 du service GEMAPI,
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'agence de l'eau Adour-Garonne, du Conseil Régional, des conseils départementaux et de tout autre partenaire potentiel,
- **AUTORISE** le Président et son vice-président en charge de la compétence GEMAPI à signer les documents nécessaires,
- **AUTORISE** le Président et son vice-président en charge de la compétence GEMAPI à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

b) Financement des missions de gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) pour l'exercice 2021

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel 2021 des missions attachées à la compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations,
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'agence de l'eau Adour-Garonne, du Conseil Régional et de tout autre partenaire potentiel,
- **AUTORISE** le Président et son vice-président en charge de la compétence GEMAPI à signer les documents nécessaires,
- **AUTORISE** le Président et son vice-président en charge de la compétence GEMAPI à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

PROXIMITÉ ET CITOYENNETÉ

17. RESTRUCTURATION DE LA MÉDIATHÈQUE : SOLLICITATION DE LA DSIL EXCEPTIONNELLE 2020

À LA MAJORITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 89	Contre : 0	Abstention : 3
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté au rapport ;
- **AUTORISE** le président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

18. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION DU PARC ACROBATIQUE À MESTES

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens jointe en annexe avec Haute-Corrèze Kayak Club ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

19. SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION DE CONTRAT TERRITORIAL GLOBAL (CTG)

Guy Faugeron, maire de Saint-Merd-la-Breuille, ne participe pas au vote.

À LA MAJORITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 91	Contre : 0	Abstention : 1
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le président à signer un avenant à la CTG initiale (co-signée par la CAF, MSA du Limousin et Haute Corrèze communauté).

20. ADHÉSION À L'ASSOCIATION PORTEUSE DE LA COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ (CPTS)

Pascal Montigny, maire de Merlines, ne participe pas au vote.

À LA MAJORITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 91	Contre : 0	Abstention : 1
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **CONSIDÈRE** qu'il est dans l'intérêt de Haute-Corrèze Communauté d'adhérer à la Communauté de Professionnel Territoriale de Santé ;
- **AUTORISE** le président à adhérer à la CPTS de Haute-Corrèze Ventadour et représenter la collectivité au sein du Conseil d'Administration.

21. AUTORISATION DE SIGNATURE DU GROUPEMENT DE COMMANDE ET LANCEMENT DU MARCHÉ DE GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **CONSIDÈRE** qu'il est dans l'intérêt de Haute-Corrèze Communauté d'adhérer à un groupement de commandes le marché de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage ;
- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commande pour l'élaboration du marché de gestion ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre portant constitution du groupement de commande ;
- **APPROUVE** le lancement d'une procédure de consultation par le groupement de commandes pour ce marché de gestion en application des articles 26-II et 28 du Code des marchés publics ;
- **AUTORISE** le président à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs au lancement du marché de gestion.

RESSOURCES

22. CONTRAT DE COHESION TERRITORIAL 2021-2023 : AIDES SUR LES PROJETS D'ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **VALIDE** les opérations de Haute-Corrèze Communauté et les financements départementaux correspondants dans le tableau joint en annexe ;

- **AUTORISE** le président à signer le Contrat de Cohésion des Territoires 2021-2023 et à intervenir en ce sens entre le Conseil départemental et Haute-Corrèze Communauté.

23. DÉCISIONS MODIFICATIVES DE CRÉDIT N°3

a) Décision modificative n°3 au budget principal

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 au budget primitif 2020.

b) Décision modificative n°3 au budget annexe déchets

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 au budget primitif 2020.

c) Décision modificative n°3 au budget annexe SPANC

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 au budget primitif 2020.

24. CONCOURS, PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS 2020

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués au rapport.

25. TRAITEMENT BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE : ÉTALEMENT DES CHARGES LIÉES À LA CRISE SANITAIRE COVID-19

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** l'étalement des dépenses liées à la crise sanitaire du COVID-19 présentées au rapport sur une durée de 3 ans,

Il est précisé que les crédits nécessaires à la passation de ces opérations d'ordre sont prévus à la décision modificative de crédits n°3 du budget principal présentée ce jour et qu'ils seront inscrits aux budgets primitifs des exercices suivants.

26. FRAIS DE MISSIONS DES ÉLUS

À LA MAJORITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 90	Contre : 0	Abstention : 2
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **INSTAURE** le remboursement des frais de mission ou de mandat spécial pour les évènements annuels suivants auxquels participe les élus :
 - Congrès annuel de l'Association des Maires de France (AMF),
 - Congrès annuel de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF),
 - Salon international de l'Agriculture,
 - Visite des établissements de la Commission Européenne,
 - Conférence Territoriale de l'Action Publique pour la Région Nouvelle Aquitaine.
- **PRECISE** que toute participation d'un élu à un évènement, en dehors des évènements listés au rapport, devra faire l'objet d'un mandat spécial donc d'une délibération spécifique ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et selon l'enveloppe budgétaire établie à cet effet.

27. ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES 2020, TRANSITOIRES 2021 ET MODALITÉS DE VERSEMENT

a) Fixation des attributions de compensation définitives 2020

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **VALIDE** les attributions de compensation définitives 2020.

b) Fixation des attributions de compensation transitoires 2021 et modalités de versement

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de verser les attributions de compensation positives mensuellement ;
- **DÉCIDE** de collecter les attributions de compensations négatives annuellement en novembre ;
- **VALIDE** les attributions de compensation transitoires 2021 comme indiquées au rapport.

28. OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE : DOTATION INITIALE DE FONCTIONNEMENT POUR 2021 ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS POUR 6 MOIS PAR AVENANT

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la dotation initiale de fonctionnement 2021 à l'Office de Tourisme Communautaire de Haute-Corrèze d'un montant de 151 849,98 € et ses modalités de versement comme suit :
 - Janvier 2021 : 50 616,66 €
 - Février 2021 : 50 616,66 €
 - Mars 2021 : 50 616,66 €
- **PROROGE** la convention de 6 mois soit jusqu'au 30 juin 2021, par avenant.

29. PAYS HAUTE-CORRÈZE VENTADOUR : DOTATION INITIALE DE FONCTIONNEMENT POUR 2021

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la dotation initiale de fonctionnement 2021 au Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour d'un montant de 70 000,00 € et ses modalités de versement comme suit :
 - Février 2021 : 35 000,00 €
 - Mars 2021 : 35 000,00 €

30. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DES BUDGETS 2021

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le président à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation des budgets primitifs 2021, les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement des budgets primitifs 2020, selon les détails estimatifs présentés au rapport ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget de l'exercice 2021 lors de son adoption.

31. DÉROULEMENT DE CARRIÈRE ET TABLEAU DES EFFECTIFS

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les créations de postes comme présentées au rapport ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

32. PERSONNELS OCCASIONNELS ET SAISONNIERS 2021

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la création des emplois non permanents comme indiqués au rapport pour l'année 2021.
- **AUTORISE** le président à recruter et conclure les contrats d'engagements correspondants ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

33. INDEMNITÉ HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR L'ANNÉE 2021

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** à mandater des heures « supplémentaires » aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, et agents non titulaires de droit public à temps complet appartenant à un grade éligible aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

- **AUTORISE** à mandater des heures « complémentaires » aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, et agents non titulaires de droit public à temps non complet appartenant à un grade éligible aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
- **APPROUVE** le paiement de l'indemnité selon une périodicité mensuelle ;
- **PRÉCISE** que l'indemnité susvisée fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

34. RIFSEEP : MISE À JOUR DE LA DÉLIBÉRATION DU 7 DÉCEMBRE 2017

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 17 décembre 2020 pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public comme indiqué en annexe ;
- **AUTORISE** le président à signer tous documents concernant la mise en place de ce régime indemnitaire.
- **DECIDE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

35. PROTOCOLE DU TEMPS DE TRAVAIL : MISE À JOUR

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'avenant au protocole du temps de travail comme indiqué au rapport à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce protocole.

36. RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, tel que joint en annexe.

37. FORMATION DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

À L'UNANIMITE,

Votants : 92	Pouvoirs : 18	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **INSTAURE** les conditions nécessaires à l'application du droit à la formation des élus au sein de Haute-Corrèze Communauté ;
- **ARRETE** les grandes orientations et axes du plan de formation des élus tels que définis au rapport ;
- **APPROUVE** le règlement de formation des élus annexés à la présente délibération ;
- **APPROUVE** la prise en charge des frais de formation, de déplacement et d'hébergement des élus ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- **S'ENGAGE** à annexer chaque année au compte administratif de la communauté de communes, conformément à la loi, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus, donnant lieu à débat annuel.

QUESTIONS DIVERSES

Jean-Marc Bodin, maire de Saint-Victour, quitte la séance.

La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivante :

Nombre de délégués :

- *en exercice : 102*
 - *présents : 73 (titulaires et suppléants)*
 - *votants : 91 (dont 18 pouvoirs)*
- Motion contre la fermeture des trésoreries de Bort-les-Orgues, Neuvic et Meymac

À L'UNANIMITE,

Votants : 91	Pouvoirs : 18	Pour : 91	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **S'OPPOSE** à la fermeture des trésoreries de Bort-les-Orgues, Meymac et Neuvic ;
- **S'OPPOSE** au départ du service des Impôts des Entreprises (SIE) d'Ussel à Tulle ;
- **AUTORISE** le président à saisir la DDFIP au nom des 71 communes de Haute-Corrèze Communauté afin de demander un nombre de conseillers adapté au nombre de communes compris dans la collectivité, pour que celles-ci bénéficient d'une qualité de service équivalente à celle d'aujourd'hui.

La présente motion sera adressée à :

- M. Olivier Dussopt, ministre délégué en charge des comptes publics ;
- Mme la Préfète de la Corrèze ;
- M. le Sous-Préfet d'Ussel ;
- MM les Députés de la Corrèze ;

- MM les Sénateurs de la Corrèze ;
- M. Pascal Cavitte et Mme Nathalie Delcouderc-Juillard, conseillers régionaux ;
- M. le Président du Conseil Départemental de la Corrèze ;
- M. le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Le prochain conseil communautaire se déroulera le 25 février 2021 à 18 heures à Meymac.
Procès-verbal établi à Ussel, le 18 décembre 2020.

Le président
Pierre Chevalier

